

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-328-1**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 février 2023, le *Règlement d'emprunt numéro VM-328-1 modifiant le Règlement d'emprunt VM-328 décrétant un emprunt et une dépense de 4 593 000 \$ pour la réfection de l'usine de traitement des eaux usées – phase 2, pour la réfection des stations de pompage des eaux usées prioritaires, pour la modification des installations de production d'eau potable P-2, P-3 et P-4 et pour l'installation de débitmètre dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 500 000 \$.*

Que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 17 avril 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 avril 2023 et qu'il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce vingt-sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate